

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 – suite**

Au cours de l'exercice 2021, le Compte a imposé un total de 19,9 millions de dollars (27,6 millions en 2020) en intérêts. Le revenu d'intérêt présenté à l'État des résultats et de l'excédent accumulé (15,4 millions de dollars en 2021 et 22,4 millions 2020) est net des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (4,5 millions de dollars en 2021 et 5,2 millions en 2020). La provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

4. Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Versements excédentaires de prestations d'assurance-emploi d'urgence à recevoir - début de l'exercice	-	-
Versements excédentaires de prestations établies	3 180 771	-
Remboursements	(122 913)	-
Versements excédentaires de prestations non recouvrables radiés	(9 694)	-
	<u>3 048 164</u>	<u>-</u>
Moins: provision pour créances douteuses	742 294	-
Versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir - fin de l'exercice	2 305 870	-

Aucune pénalité ni aucun intérêt ne peut être imposé sur un montant à recevoir en raison d'un versement excédentaire de la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

5. Autres charges à payer

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Apparentés		
Frais d'administration payables à des ministères fédéraux.....	110 790	17 501
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC.....	10 112	35 398
Autres déductions.....	345	167
Sommes à payer à EDSC relatives aux EDMT.....	-	5 753
	<u>121 247</u>	<u>58 819</u>
Parties externes		
Retenues d'impôt sur les prestations payables au Québec.....	1 661	2 645
Cessions de prestations payables à des organismes de services sociaux.....	190	1 267
	<u>1 851</u>	<u>3 912</u>
	<u>123 098</u>	<u>62 731</u>

6. Actifs financiers et passifs

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces actifs financiers et passifs devraient être perçus ou versés au cours du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires de prestations et les pénalités à recevoir, et les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont habituellement recouverts ou prévus être recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires de prestations de revenu découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminuent leurs valeurs comptables, les versements excédentaires de prestations et les pénalités à recevoir et les versements excédentaires de prestation d'assurance-emploi d'urgence à recevoir sont présumés être équivalents à leurs justes valeurs.

Outre l'impact de la pandémie COVID-19 sur les versements excédentaires de prestations d'assurance-emploi d'urgence à recevoir, les prestations à payer et le solde du compte auprès du receveur général du Canada, tous ces actifs financiers et passifs sont survenus dans le cours normal des affaires.